



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

emploi

Question écrite n° 72279

Texte de la question

Mme Huguette Bello alerte M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur l'augmentation importante de la durée des périodes de chômage à la Réunion. Selon la lettre mensuelle de l'IEDOM parue en décembre 2014, les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi à la Réunion risquent d'attendre 22 mois avant de trouver un emploi, contre 14 mois au niveau national. La Réunion détient ainsi le triste record national du délai d'attente. Elle est la seule région où un nouvel inscrit à Pôle emploi peut attendre aussi longtemps (658 jours) avant de trouver un emploi. Déjà grave, la situation ne s'est pas améliorée puisque cette période d'attente, qui est mesurée par l'indicateur conjoncturel de durée de chômage, a augmenté de 21,5 % au deuxième trimestre 2014, contre seulement 3,3 % en France continentale. Sans ignorer en aucune manière le contexte économique de la Réunion, il convient de rapprocher cette évolution des moyens dont dispose Pôle emploi dans cette région. Pour la deuxième fois de son histoire, Pôle emploi a publié en juillet 2014, les données relatives au nombre de chômeurs par conseiller. Et selon les chiffres publiés, la Réunion est toujours la région la plus mal dotée, celle où le nombre de demandeurs d'emplois par agent est de loin le plus élevé (207,6). Elle est aussi la région qui concentre les huit agences les plus mal dotées, celles où on compte plus de 230 chômeurs par conseiller. En rapprochant ces deux publications, il apparaît que la répartition des moyens de Pôle emploi n'est toujours pas corrélée au taux de chômage, que les disparités entre ses différentes agences restent importantes et qu'elles ne sont pas probablement pas sans incidences sur la durée des périodes de chômage. Aussi elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'il compte prendre afin d'inverser cette étrange corrélation selon laquelle, à la Réunion, les moyens au service de la recherche d'un emploi sont inversement proportionnels aux besoins.

Texte de la réponse

A la suite de l'annonce du ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social en date du 2 juillet 2012, Pôle Emploi a bénéficié d'un renfort d'effectifs à compter du dernier trimestre 2012 de plus de 2.000 équivalents temps plein, financés par l'Etat. Le Premier ministre a par ailleurs annoncé en mars 2013 un renfort supplémentaire de 2 000 emplois supplémentaires à durée indéterminée pour Pôle emploi à compter de septembre 2013. Ces recrutements supplémentaires ont été financés par une majoration de 20 M€ de la subvention versée par l'État à cet opérateur. Les effectifs de Pôle emploi pour l'île de la Réunion et Mayotte ont à ce titre connu une hausse de plus de 105 ETP en 2012 et de plus de 110 ETP en 2013. Sur le plan national, la convention tripartite signée entre l'Etat, Pôle emploi et l'Unédic pour la période 2015-2018 prévoit en outre des gains d'efficience de 2 000 ETP, par un effort portant notamment sur l'organisation de l'accueil, la dématérialisation de l'inscription, l'indemnisation et les fonctions support et d'encadrement. En outre, cette convention tripartite prévoit le suivi jusqu'au niveau de l'agence d'indicateurs de performance qui permettra de mieux ajuster l'allocation des moyens.

Données clés

Auteur : [Mme Huguette Bello](#)

Circonscription : Réunion (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72279

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 14 juillet 2015

Question publiée au JO le : [6 janvier 2015](#), page 25

Réponse publiée au JO le : [4 août 2015](#), page 6016